

# RENTREE 2024 INSCRIPTION 1<sup>ère</sup> ANNEE BTS/DCG



## PLANNING DE RENTREE 2024

- DEBUT DES COURS SELON L'EMPLOI DU TEMPS -

**RENTREE** : Mardi 13 Février 2024 à 9h

**ACCUEIL DES INTERNES** : Lundi 12 Février de 16h à 18h

N°	INTITULES DES PIECES A FOURNIR
1	<b>Dossier d'inscription complété et signé</b> y compris la fiche « Droit à l'image »
2	<b>4 photos d'identité</b> ni scannées, ni imprimées, au dos nom, prénom et classe
3	<b>Justificatif de domicile</b> (facture : eau, électricité, opt) récent et les 2 parents si séparés.
4	Copie du <b>livret de famille</b> complet ou extrait d'acte de naissance
5	<b>La fiche intendance</b>
6	<b>Le relevé de notes du BAC</b>
7	<b>Le certificat de fin de scolarité (EXEAT)</b> si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
8	<b>Attestation d'assurance de responsabilité civile</b> (obligatoire pour les activités extra-scolaires et le stage). Une assurance responsabilité civile est proposée par l'Association de parents d'élèves (APE) du Lycée au tarif de 1.600 frs/an.
9	<b>La fiche infirmerie complétée</b> (recto-verso) et signée si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
10	<b>La photocopie des vaccinations</b> du carnet de santé si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
11	La copie des <b>cartes de couverture sociale</b> (cafat, AMG, mutuelle...) si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
12	<b>Ordonnance des traitements médicaux</b> en cours si étudiant non scolarisé au LDU en 2023



### **A noter :**

- 1- Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté.**
- 2- Les étudiants ne pourront pas débuter les cours avant d'avoir régularisé leur situation administrative et financière.**
- 3- Pour tout problème de santé de l'étudiant, les parents ou l'étudiant si majeur sont invités à prendre contact avec l'infirmerie au 41.01.14 ou 84.21.77**
- 4- Aucun étudiant ne sera admis au lycée sans une fiche infirmerie complète et vaccinations à jour.**
- 5- Si l'étudiant souffre de troubles éventuels de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...) il est primordial de se rapprocher de l'infirmerie en vue d'une demande d'aménagement de conditions de passation des épreuves aux examens.**